

# Loiret → Le fait du jour

## Expertise de pro

La Confédération des professionnels du funéraire et de la marbrerie a été associée à l'élaboration du devis modèle. Pas l'Association d'information funéraire, ni l'UFC-Que choisir...

## Un chiffre

**1** C'est le nombre d'entreprises ayant remis aux bénévoles orléanais de l'UFC-Que choisir un devis conforme aux textes, sur les neuf entreprises testées.

## Sémantique

Dans la loi de 2008, « les devis peuvent être consultés [...] dans chaque mairie ». Les professionnels du secteur ont vu une possibilité là où le sénateur Sueur y voyait une obligation.

**SOCIÉTÉ** ■ Certaines entreprises restent sceptiques face à la loi qui va les obliger à remplir des modèles-type

# Bientôt des devis funéraires en mairie

**Une vision panoramique des prix pratiqués dans les entreprises funéraires, c'est le souhait du sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur.**

Stéphanie Cachinero

stephanie.cachinero@centrefrance.com

Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, en fait sa fierté. Le 28 janvier, les parlementaires ont adopté le projet de loi relatif à la Modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. Enfin la reconnaissance, sans ambiguïté, des devis modèles qui devront - ce sera désormais une obligation - notamment être déposés dans les communes de plus de 5.000 habitants. Un combat entamé il y a plus de 20 ans, pour le moment non opérationnel, ce texte étant entre les mains du Conseil constitutionnel.

## Finis les « devis de 40 pages » souvent incompréhensibles

Pourquoi ce texte ? Pour « protéger les familles », « vulnérables » lors d'un deuil. L'objectif étant de leur donner des outils afin de comparer les prestations des entreprises des pompes funèbres grâce à un document simple et uniforme, « module de base », souligne Jean-Pierre Sueur. Au sénateur d'enfoncer le clou : fini, « les devis de 40 pages ».

Jacques Terrisse, directeur des Pompes funèbres générales du Loiret, favorable à un « document de base », salue l'initiative. Tout comme Pascal Caton, du



**FUNÉRAILLES.** Pas facile d'offrir le plus bel enterrement à un être cher, le tout au meilleur prix. ARCHIVE C. BESSEYRE

groupe du même nom, très connu dans le Loiret. Il avait d'ailleurs transmis ses tarifs à la mairie d'Orléans, alors que le parlementaire en était le maire.

Satisfaction aussi du côté des consommateurs. « Nous avons demandé la mise en place de devis accompagnés d'une mention obligatoire. Suite à notre enquête de 2014, nous avons constaté que nombre d'entre eux étaient incompréhensibles. Il faut donner aux familles les moyens de s'y retrouver », explique Françoise Pilard, présidente de l'UFC-Que choisir d'Orléans. Encore faut-il que la mesure ne reste pas lettre morte...

La loi de 2008 officialisait déjà

## Consultables en mairie

Les établissements de santé ou, à défaut, les entreprises de pompes funèbres sont chargés, réglementairement, de faire les déclarations de décès. Personne ne savait vraiment que consulter les prix des pompes funèbres en mairie était déjà possible. Peu d'entreprises envoyaient leurs devis. Bientôt, elles y seront obligées. De quoi transformer les hôtels de ville en point d'information de référence en matière d'obsèques. Surprise pour certains édiles. D'autres étaient au courant, comme Pauline Martin à Meung, ou Christian Bouleau, à Gien. L'Association des maires du Loiret (AML) était dans la confiance, en direct du Sénat. La préfecture, elle, communiquera auprès des édiles dès que la loi sera promulguée. Pour le moment tout reste à construire. Pas de quoi rassurer certaines enseignes : « L'ensemble des devis seront-ils proposés ? Les familles s'y retrouveront-elles face à une centaine de devis ? » D'autres prédisent le pire : « Certains afficheront des prix cassés pour attirer le chaland au détriment de la qualité. » Ou pensent que ce système marche sur la tête : « Comment les agents de l'état civil répondront-ils aux questions ? Ce n'est pas leur métier. Cela va représenter une charge de travail en mairie ». Sans compter la mise à jour régulière des tarifs !

des devis alors appelés « types ». Mais voilà, « je me suis rendu compte que nous n'avons pas tous le même », confie Pascal Pezin, à la tête de plusieurs magasins funéraires, notamment dans le Sullylois. Des doutes mais aussi, des critiques ouvertes.

## Un document peu clair

Pour Marie Rondeau, des pompes funèbres éponymes bien connues dans le Montargois, ce devis modèle « n'est pas très clair, y compris pour les professionnels. Il y a des prestations obligatoires, d'autres optionnelles, c'est assez compliqué. D'autant plus pour des familles dans le deuil. Et pour ce qui est de la transparence, nous affichons nos prix. Tout le monde est d'ailleurs censé le faire dans la profession... ». Une complexité qui n'est pas pour rassurer Michel Kawnik, président de l'Association française d'information funéraire : « Ce type de devis permet de mettre tout et n'importe quoi. Il est tellement vague et flou qu'il ne contribue pas au libre choix des familles ».

Plus troublant, ce devis a été élaboré avec le concours de la Confédération des professionnels du funéraire et de la marbrerie. Un fait que confirme son président, Richard Feret. « Nous prônons une politique de concertation avec les pouvoirs publics au sens large, toujours dans l'intérêt de toutes les parties », explique-t-il. Fervent défenseur de la transparence, il ne mâche pas ses mots et assure que ce texte de loi n'est pas « adapté. Aucun devis ne se ressemble ». Mais, « rien n'interdit aux entreprises d'intégrer plus d'éléments dans le devis, histoire d'offrir une gamme plus personnalisable », font remarquer les défenseurs du devis modèle. ■

## LE MONDE FUNÉRAIRE DANS LE DÉPARTEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

**100**

C'est le nombre d'établissements funéraires bénéficiant, dans le Loiret (janvier 2015), d'une habilitation remise par les services préfectoraux ; 23 d'entre elles sont gérées par un membre de la famille Caton. Il faut y ajouter 8 autres enseignes Caton, dont l'exploitant ne porte pas le nom de la dite famille. Le nom qui remporte la seconde place de cette liste : Moussin Joël avec 13 occurrences. Et quinze si l'on y associe un autre patronyme, Chasseignaux. À noter que l'habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure au cas où un établissement n'appliquerait pas la nouvelle loi.

**2**

C'est le nombre de noms de premier magistrat figurant dans cette liste. Serge Grouard est exploitant de la Régie municipale des opérations funéraires d'Orléans et Maryvonne Hautin pour la Ville de Saran.

**3.343,8 euros**

C'est le prix moyen, à Orléans, d'une inhumation, d'après une enquête de l'UFC-Que Choisir réalisée entre le 17 mai et le 3 juin 2014, et 3.470,40 euros pour une crémation. Sur une même prestation, par exemple le « maître de cérémonie », les prix allaient de 58 euros à 200 euros. Pour « l'organisation et des démarches », de 127 à 301 euros. Sur neuf entreprises testées, une seule fournissait des conseils jugés « très satisfaisants ». Selon les magasins d'un même groupe, les résultats étaient variables.

**2**

Le modèle de devis distingue deux prestations. Les obligatoires : véhicule agréé pour le transport du corps, cercueil de 22 mn (ou 18 en cas de crémation) avec garniture étanche, plaque d'identité et 4 poignées, opérations nécessaires à l'inhumation ou crémation (fourniture d'une urne). Les optionnelles : fleurs, toilette mortuaire, soins de conservation, etc.

## Quelques conseils pour un choix éclairé

**Les trois questions de l'Association française d'information funéraire pour trouver le bon opérateur.**

**1 Honoraires.** Demander le montant des honoraires et des démarches de la société pour un décès survenu à tel endroit (domicile, hôpital, maison de retraite), de telle commune, avec une inhumation dans tel cimetière, à tel endroit. Même question pour une cérémonie avec crémation ou pour un rapatriement du défunt à l'étranger.

**2 Prix.** Demander quel est le premier prix pour : un cercueil en chêne équipé - capiton,

poignées, plaque, vis... - si inhumation en cimetière ; un cercueil destiné à la crémation et équipé, si crémation ; un cercueil zingué et équipé, si séjour en caveau provisoire, transfert à l'étranger, transport aérien...

**3 Corbillard.** Et enfin, se faire préciser le coût pour le corbillard et les porteurs ainsi que le nombre de porteurs.

« Si votre interlocuteur refuse de répondre par téléphone et immédiatement à ces simples questions, raccrochez et éliminez ces pompes funèbres de votre sélection », préconique l'association. ■

L'association française d'information funéraire : afif.asso.fr/01.45.44.90.03.